

POLLUTION DE L'AIR AMBIANT

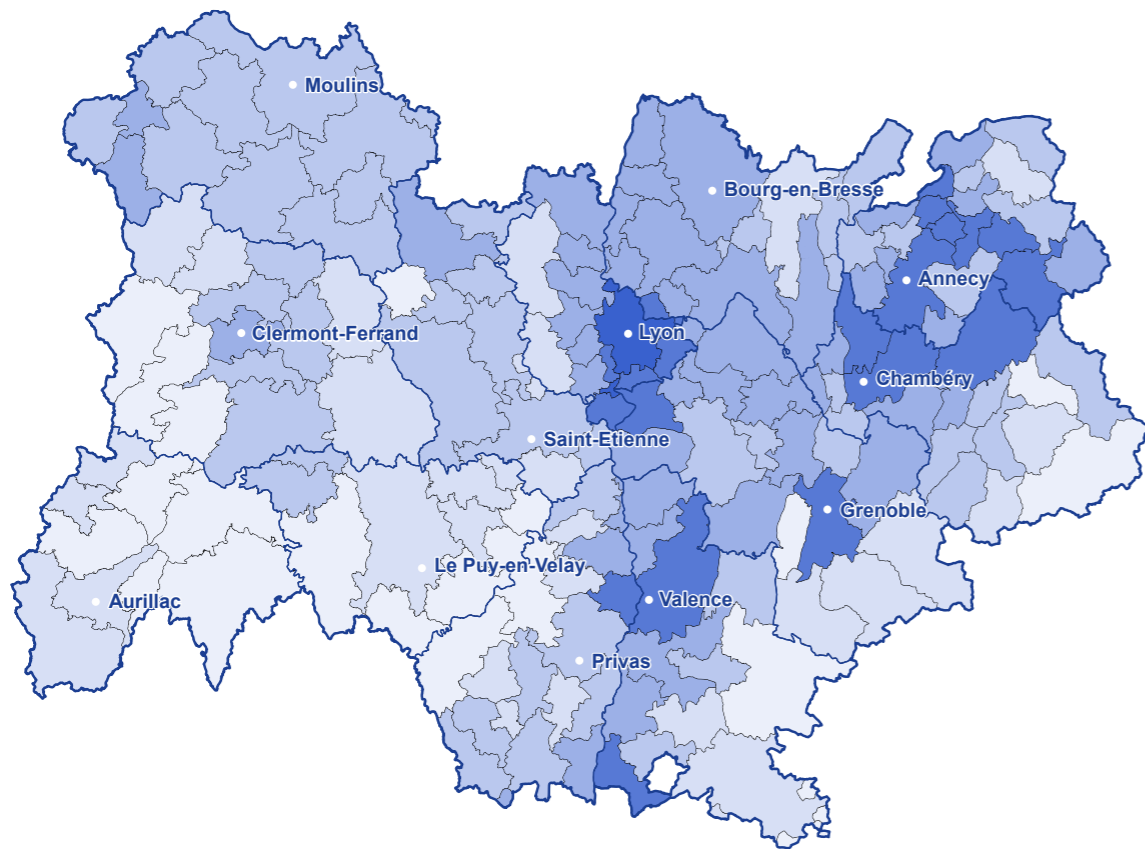
Impact sur la santé en région Auvergne-Rhône-Alpes

Source : Rapport et synthèse « Évaluation Quantitative d'Impact sur la Santé (EQIS) de la pollution de l'air ambiant en région Auvergne-Rhône-Alpes, période 2016-2018 ». En ligne sur : www.santepubliquefrance.fr

Malgré l'amélioration de la qualité de l'air ces quinze dernières années en Auvergne-Rhône-Alpes, les conséquences de la pollution de l'air sur la santé des habitants restent importantes, selon une étude de Santé publique France portant sur les années 2016-2018. Les actions individuelles et collectives pour réduire les niveaux de pollution sont à poursuivre et restent une priorité de santé publique dans la région.

Les effets de la pollution de l'air ambiant sur la mortalité touchent en priorité les grandes agglomérations, la vallée du Rhône, de la Saône, les vallées alpines, mais concernent aussi les territoires ruraux.

Part annuelle des décès attribuables aux particules fines (PM_{2,5}) en Auvergne-Rhône-Alpes sur la période 2016-2018

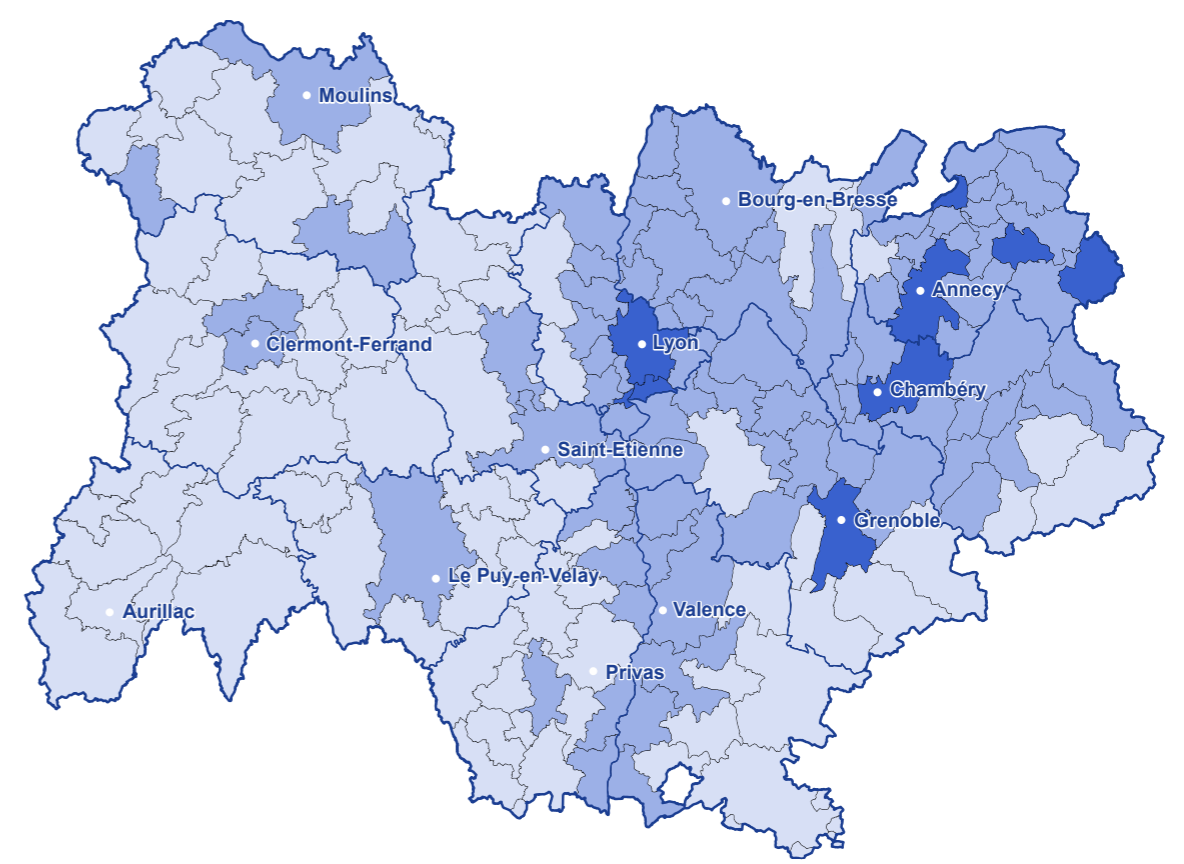


Part de décès attribuables au PM_{2,5} (%)
Scénario «sans pollution anthropique»

0 - 2 %	6 - 8 %
2 - 4 %	10 - 12 %
4 - 6 %	12 - 14 %

Les particules PM_{2,5} sont actuellement le meilleur indicateur de l'impact global de la pollution atmosphérique sur la santé.

Part annuelle des décès attribuables au dioxyde d'azote (NO₂) en Auvergne-Rhône-Alpes sur la période 2016-2018



Part de décès attribuables au NO₂ (%)
Scénario «sans pollution anthropique»

0 - 2 %
2 - 4 %
4 - 6 %

Le dioxyde d'azote (NO₂) est actuellement le meilleur traceur pour étudier les effets sur la santé associés au trafic routier.

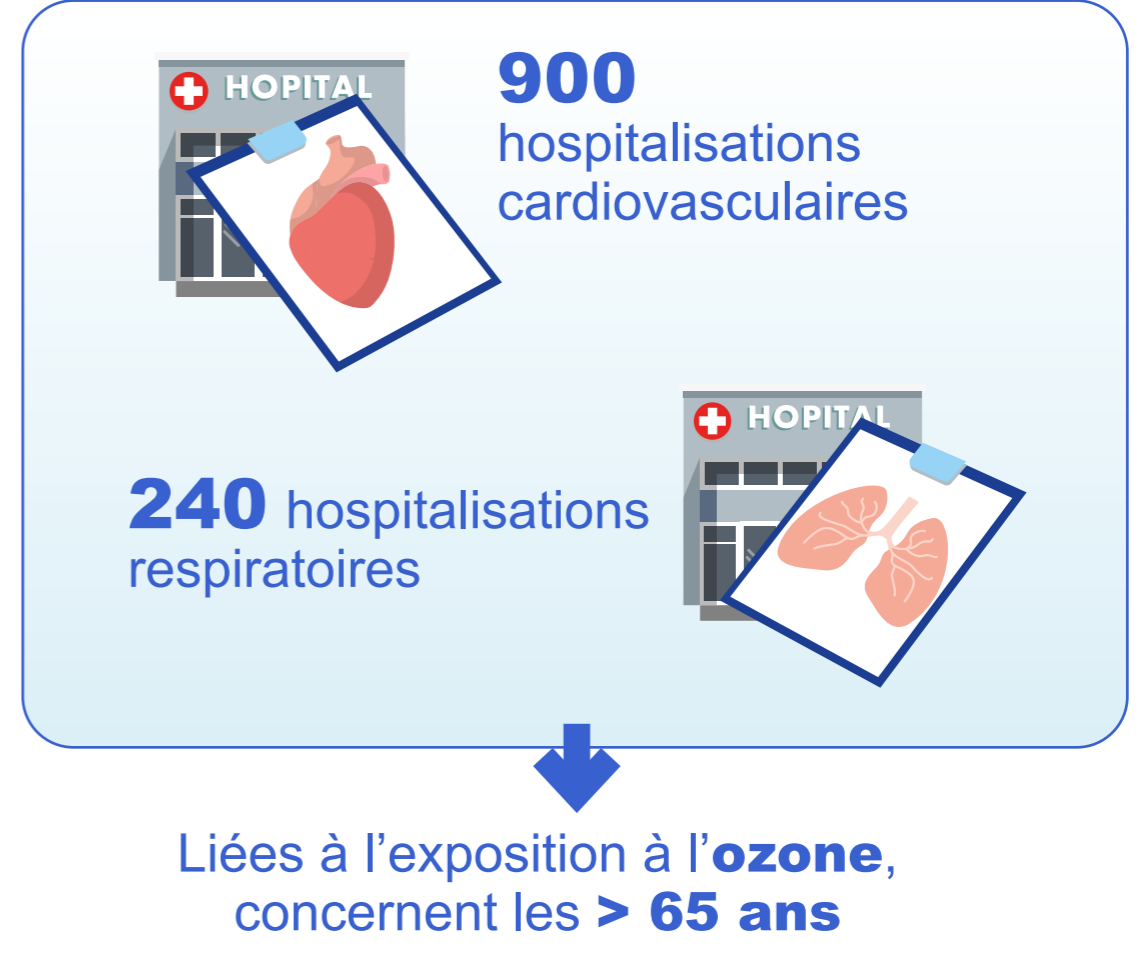
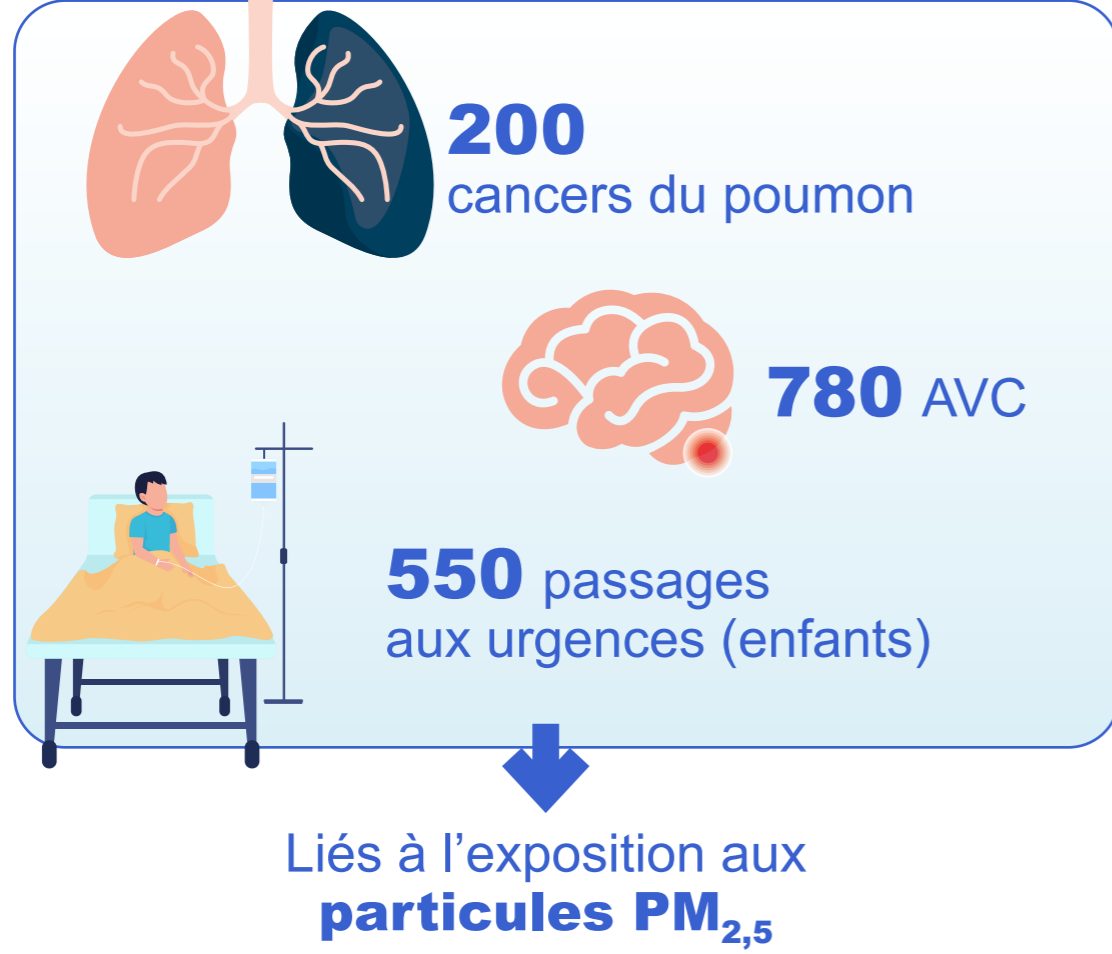
Sur la période 2016-2018 :

4 300 décès attribuables chaque année à une **exposition aux particules fines (PM_{2,5})**

2 000 décès attribuables chaque année à une **exposition au dioxyde d'azote (NO₂)**

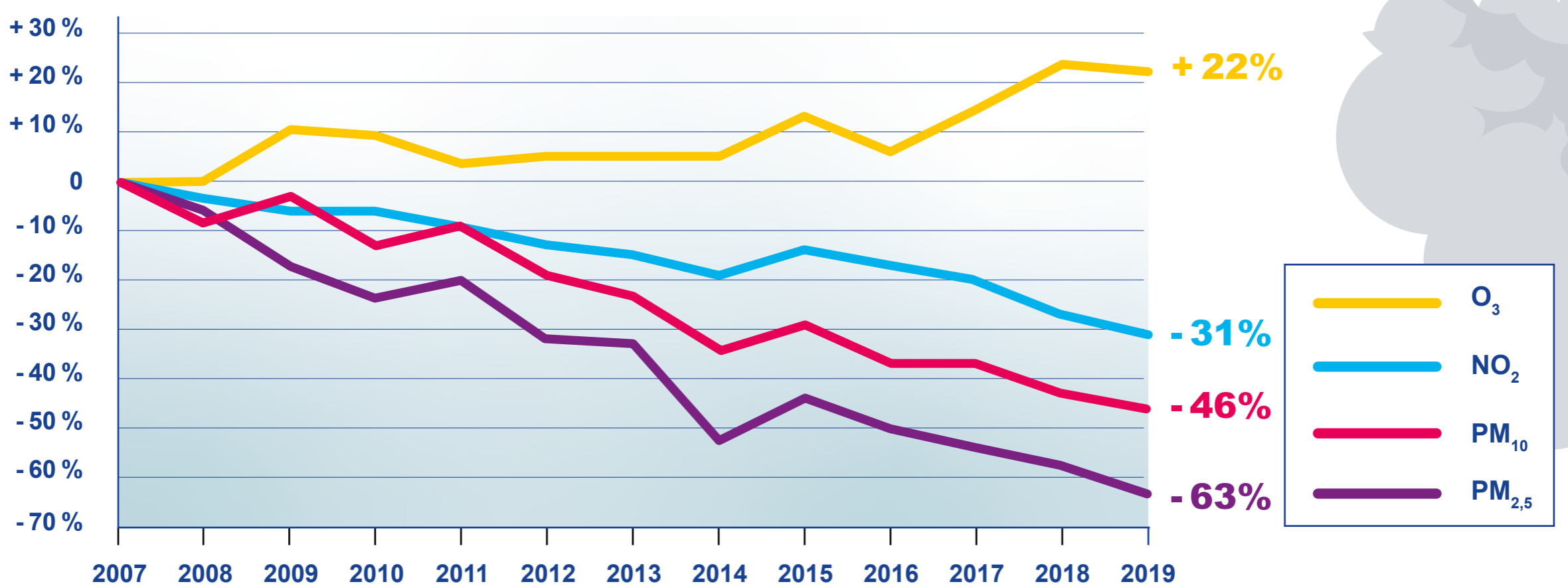
Ces deux résultats ne peuvent être additionnés car une partie des décès peut être attribuée à l'exposition conjointe aux deux polluants.

Sur la période 2016-2018, chaque année, la pollution de l'air ambiant serait également responsable de :



Les actions menées aux niveaux national et local ont permis de **diminuer la pollution de l'air ambiant dans la région** pour la plupart des indicateurs de pollution entre 2007 et 2019 mais **ces actions doivent être poursuivies** durablement pour protéger la santé de la population.

Tendances d'évolution des concentrations moyennes annuelles en Auvergne-Rhône-Alpes



Pour **continuer à réduire la pollution de l'air ambiant et son impact sur la santé** en termes de décès et de maladies, plusieurs leviers d'actions individuelles et collectives existent.

Deux leviers d'action principaux :

La baisse du trafic routier (générateur de particules et de dioxyde d'azote, polluant précurseur d'ozone) :

- Évolution des modes de déplacement et davantage de mobilités actives (marche, vélo) et partagées (transport en commun, autopartage, covoiturage)
- Zones à faibles émissions (ZFE)
- Autres actions pour un urbanisme favorable à la santé

Ces actions ont d'autres effets très positifs sur la santé :

Promotion de l'activité physique

Augmentation des espaces de verdure en ville

Diminution du bruit

Réduction des îlots de chaleur en ville

L'amélioration du chauffage (générateur de particules et de composés organiques volatiles précurseur de l'ozone) :

- Optimisation des pratiques d'utilisation du chauffage individuel au bois (appareils performants, entretien régulier, combustibles de bonne qualité, allumage par le haut...)
- Rénovation thermique des logements

Il est également important de :

Poursuivre les efforts de **réduction des émissions industrielles** (dioxyde d'azote, précurseurs de l'ozone, particules)

Développer les **bonnes pratiques agricoles** pour réduire les émissions d'ammoniac et de méthane, molécules contribuant à la formation des particules et de l'ozone

Avec le concours de :